



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande Publique
Sous matière : Marchés publics

OBJET : Travaux d'aménagement des
espaces extérieurs de la ferme de
Donadéry – avenant 2 au lot 6

Décision N° 2023 -189

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4.

VU le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

VU le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°14 du 24 janvier 2018 : article 7.4.2,

CONSIDERANT les estimations de fréquentation du site, il a été décidé d'ajouter des toilettes dans le bâtiment sanitaire suffisamment dimensionné.

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer avec l'entreprise FABRE PLOMBERIE sise 11400 CASTELNAUDARY un avenant n°2 pour un montant en plus value de 5 940,00 € HT. Le montant du marché évolue donc de 8 470,00 €HT (après avenant 1) à 14 410,00€ HT.

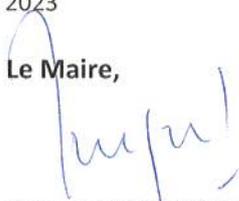
ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 21 juillet 2023



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le 26 JUIL, 2023



ID : 011-211100763-20230721-DEC2023189-DE